Commission scolaire des Patriotes

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2006

Procès-verbal de la première séance du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le 13 novembre 2006, à 19h30, au siège social de la Commission scolaire des Patriotes situé au 1740, rue Roberval à Saint-Bruno.

Présences

Parents
Nancy Bernard
Chantal Bourdeau
Marie-Claude Dion
Martine Hubert-Meyer (départ 20h30)
Johanne Lacroix
Marc Langlois
Serge Lanthier
Anne Lecavalier
Geneviève Tremblay
Représentant du personnel enseignant : Richard Bisson
Représentant du personnel de soutien : Eric Villeneuve
Représentante des directions d'établissement : Richard Sylvain
Représentant de la communauté : À nommer
Représentant de la direction générale : Jean-Louis Tousignant

Absences

Absences

Parents : France Tremblay
Représentant du personnel professionnel : Evelyne Gosselin

Ouverture: Constatation du quorum

Constatation du quorum

Monsieur Jean-Louis Tousignant, représentant de la directrice générale, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

Monsieur Tousignant souhaite la bienvenue aux membres. Il animera l'assemblée jusqu'à l'élection de la nouvelle présidente ou du nouveau président.

Élection
à la présidence

1. Élection à la présidence et à la vice-présidence

1.1 Mise en candidature à la présidence

Résolution
01-2006-11-13

IL EST PROPOSÉ par madame Martine Hubert-Meyer, appuyée par madame Nancy Bernard que madame France Tremblay soit élue à la présidence.

Comme il n'y a aucune autre candidature, France Tremblay accepte par procuration et est élue par acclamation au poste de présidente.

Adoptée unanimement.

Élection
à la vice-présidence

1.2 Mise en candidature à la vice-présidence

Résolution
02-2006-11-13

IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lacroix, appuyée par madame Marie-Claude Dion que madame Martine Hubert-Meyer soit élue à la vice-présidence.

Comme il n'y a aucune autre candidature, madame Martine Hubert-Meyer accepte et est élue par acclamation au poste de vice-présidente.

Adoptée unanimement.

Remplacement
de la présidente

1.3 Remplacement de la présidente et de la vice-présidente

Résolution
03-2006-11-13

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Dion, appuyée par madame Nancy Bernard que madame Johanne Lacroix animera la rencontre en remplacement de la présidente madame France Tremblay et de la vice-présidente madame Martine Hubert-Meyer.

Approuvée à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 04-2006-11-13

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Dion, appuyée par madame Anne Lecavalier, d'adopter l'ordre du jour suivant.

1. Élection à la présidence et à la vice-présidence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2006 et du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 octobre 2006 (annexes 1 et 2 – 13-11-2006)
   3.1 Suivi (Liste des membres, mesures d'appui CCG) (annexe 3 – 13-11-2006)
   Liste des membres sera remise sur place
4. Parole au public
5. Parole à la représentante au Comité de parents
6. Retour sur l'assemblée générale
7. Mandat du Comité consultatif des services aux EHDAA
8. Règles de régie interne (annexe 4 – 13-11-2006)
9. Consultation sur les critères d'inscription (annexe 5 – 13-11-2006)
10. Budget du Comité (annexes 6 et 7 – 13-11-2006)
11. Bilan de l'organisation des services aux élèves HDAA (annexes 8 à 13 – 13-11- 2006)
12. Calendrier des réunions et programmation 2006-2007 (annexes 14 et 15 – 13-11- 2006)
13. Priorités 2006-2007 des Services éducatifs (annexe 16 – 13-11-2006)
14. Parole au public
15. Correspondance
16. Questions diverses
17. Prochaine réunion

Levée de la séance.

Adoptée unanimement.

Procès-verbal

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2006

Résolution 05-2006-11-13

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Bernard, appuyée par madame Johanne Lacroix, que le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2006 soit adopté tel que rédigé.

Approuvée à l'unanimité.

Procès-verbal

3.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 octobre 2006

Résolution 06-2006-11-13

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Bernard, appuyée par madame Johanne Lacroix, que le procès-verbal de l'assemblée générale du 23 octobre 2006 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée unanimement.

Suivi

3.2 Suivi : Mesures d'appui CCG

M. Jean-Louis Tousignant explique le document et répond aux questions.

Parole au public

4. Parole au public

Un parent s'informe sur les allocation que le MELS donne pour les enfants qui sont reconnus.

Parole à la représentante au Comité de parents

5. Parole à la représentante au Comité de parents (Martine Hubert-Meyer)

Mme Martine Hubert-Meyer mentionne aux membres que la première rencontre du Comité de parents a eu lieu le jeudi 26 octobre dernier. Le point saillant de la rencontre était la présentation de monsieur Claude Sasseville, directeur au Service de l'organisation scolaire, concernant la consultation sur les critères d'inscription. Elle mentionne qu'il y a quelques modifications, mais rien de majeur. Un membre veut savoir si le Comité de parents a pris une position. Mme Martine Hubert-Meyer répond que non, il y a eu des échanges préliminaires.

Mme Martine Hubert-Meyer mentionne que les parents se sont réunis en sous-groupes pour voir les dossiers que le Comité va étudier cette année.

Retour sur l'assemblée générale

6. Retour sur l'assemblée générale

M. Jean-Louis Tousignant demande aux membres de lui faire part de leurs commentaires concernant l'assemblée générale. Un parent mentionne qu'il a apprécié la convocation qu'il a reçu.

Mandat

7. Mandat du Comité consultatif des services aux EHDAA

M. Jean-Louis Tousignant rappelle les fonctions du comité telles que régies par la Loi de l'instruction publique et décrites dans la note de transmission et dans la convocation pour l'assemblée générale qui ont été remises à tous les parents.

Un parent veut savoir quand a eu lieu la dernière mise à jour de la Politique en adaptation scolaire. M. Jean-Louis Tousignant mentionne que la politique locale a été élaborée en 2003. Le MELS fait présentement l'évaluation de sa politique, celle-ci devrait être connue durant l'année scolaire 2007-2008.

Extrait de la Loi sur l'instruction publique en lien avec les fonctions du Comité.

{Responsabilité du comité consultatif}.
187. Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a pour fonctions :
1^0 de donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ;
2^0 de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

{Élève handicapé}.
Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

{Entente de service}
213 Une commission scolaire peut conclure une entente, pour la prestation du service de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement au primaire ou au secondaire, avec une autre commission scolaire ou un établissement d'enseignement régi par la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.11) ou un organisme scolaire au Canada qui dispensent des services éducatifs équivalents à ceux visés par la présente loi.

Une commission scolaire peut conclure une entente avec une autre commission scolaire, un organisme ou une personne pour la prestation des services complémentaires et particuliers, des services d'alphabétisation et des services d'éducation populaire ou pour des fins autres que la prestation de services visés au premier alinéa.

Règles de régie interne

8. Règles de régie interne (annexe 4 - 13-11-2006)

Le document Règles de régie interne est remis en annexe 4-13-11-2006 et madame Johanne Lacroix commente certains points de ce document.

Résolution 07-2006-11-13

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Dion, appuyée par madame Chantal Bourdeau, d'adopter les règles de régie interne, telles que proposées dans l'annexe 4-13-11-2006.

Adoptée unanimement.

Consultation sur les critères d'inscription

9. Consultation sur les critères d'inscription (annexe 5 – 13-11-2006)

La Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes ayant fait l'objet d'une révision importante à l'automne 2005, un travail aussi exhaustif ne semblait pas requis cette année. Cependant, des problèmes en lien avec le plan de répartition des élèves dans les écoles des secteurs de Boucherville et de Sainte-Julie devaient faire l'objet d'une analyse et des solutions devaient être envisagées afin de diminuer le nombre de transferts d'élèves. À cela, nous devons ajouter la nécessité d'élaboration d'un nouveau plan de répartition des élèves dans les écoles du secteur de Varennes, suite à la décision de fermeture de l'école J.-P. Labarre.

Lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 3 octobre 2006, des comités ad hoc ont été formés dans les secteurs de Boucherville, de Sainte-Julie et de Varennes afin d'analyser la situation et de présenter des éléments de solution. Les recommandations des comités ont été étudiées par les commissaires en séance de travail et des modifications à la politique ont été proposées.

Conformément aux obligations légales de la Commission scolaire, il est requis de consulter différentes instances avant l'adoption des modifications proposées.

Nous invitons le Comité CSEHDAA et les autres instances consultatives de la Commission scolaire à soumettre ce projet aux membres de leurs comités respectifs et à transmettre au Service de l'organisation scolaire de la Commission scolaire des Patriotes, avant le lundi 27 novembre 2006, à 16 heures, le résultat de cette consultation.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la première séance du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le 13 novembre 2006, au siège social de la Commission scolaire des Patriotes, 1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence intérimaire de madame Johanne Lacroix.

PROJET DE RÉSOLUTION

Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la CSP

Résolution n° 08-2006-11-13

Considérant la présentation au Comité CSEHDAA en date du 13 novembre 2006;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes désire modifier certains plans de répartition des élèves dans les écoles des secteurs de Boucherville et de Sainte-Julie qui doivent faire l'objet d'une analyse et pour lesquels des solutions doivent être envisagées afin de diminuer le nombre de transfert d'élèves;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes désire élaborer un nouveau plan de répartition des élèves dans les écoles du secteur de Varennes, suite à la décision de fermeture de l'école J.-P.-Labarre;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes désire recevoir un avis du CCSEHDAA;

Considérant la résolution numéro 07-2005-11-07 du CCSEHDAA du 7 novembre 2005 (en annexe) :

Résolution 08-2006-11-13

Il est proposé par Marie-Claude Dion appuyée par Serge Lanthier que :

La Commission scolaire maintienne les droits acquis des élèves ayant déjà fait l'objet de transferts;

La Commission scolaire des Patriotes tienne compte de l'application des principes directeurs énoncés dans le Plan de répartition des élèves de la Commission scolaire des Patriotes;

La Commission scolaire porte une attention particulière aux élèves HDAA afin qu'ils vivent le moins de bouleversements possibles;

La Commission scolaire favorise la plus grande stabilité des élèves HDAA intégrés dans les écoles touchées par le nouveau plan de répartition en permettant aux parents d'exercer un choix de maintien à l'école actuellement fréquentée par son enfant;

Pour l'élève HDAA inscrit dans une école autre que son école de secteur et ayant été scolarisé dans une classe spéciale ou intégrée en classe ordinaire de cette autre école, offrir aux parents la possibilité de retourner à son école de secteur ou de maintenir cet élève à l'école d'adoption pour la durée de son primaire sous réserve que cette école demeure ouverte;

Dans le but de développer un milieu sécurisant pour l'élève HDAA, donner une priorité d'admission à la fratrie afin qu'elle soit scolarisée à la même école que l'enfant HDAA fréquente jusqu'à ce que ce dernier quitte le primaire vers le secondaire;

De plus, le CCSEHDAA recommande l'ajout d'un nouvel article qui s'insérerait entre les articles 6.1.1 et 6.1.2 proposés au document de consultation, concernant les critères d'admission, d'inscription et de répartition des élèves;

L'élève inscrit avant le 1er mars, ayant un frère ou une sœur HDAA, en classe spéciale ou intégrée en classe régulière, dans cette école;

Le CCSEHDAA est très concerné par le maintien des liens familiaux et de la stabilité. La fratrie de même que le maintien d'un milieu stable et connu comptent beaucoup dans le développement d'un milieu sécurisant et harmonieux pour l'élève HDAA. Nous espérons que le Conseil des commissaires soit réceptif à cette réalité que vivent les familles qui ont un enfant différent et qu'il puisse prendre en compte cet avis.

Adoptée à l'unanimité.

Budget

10. Budget du Comité (annexes 6 et 7 - 13-11-2006)

Madame Johanne Lacroix indique le montant alloué par la Commission scolaire pour le fonctionnement du comité.

Un bilan des dépenses 2005-2006 est déposé en annexe 6-13-11-2006.

Bilan de l'organisation des services aux élèves HDAA

11. Bilan de l'organisation des services aux élèves HDAA (annexes 8 à 13 – 13-11-2006)

M. Jean-Louis Tousignant commente les documents présentés aux annexes 8 à 13 – 13-11-2006 concernant la clientèle en adaptation scolaire et répond aux questions.

1- Vous trouverez l'information sur l'organisation des classes spéciales aux primaire et au secondaire. Ces documents retracent l'évolution de l'organisation entre mars et août.

2- Localisation des classes spéciales au primaire et au secondaire. Ces documents donnent l'information sur les écoles qui dispensent les services. Il sont en lien avec la consultation effectuée.

3- Élèves intégrés primaire, secondaire. Ce document donne l'aperçu de l'intégration en classe ordinaire depuis 2003.

Un parent se demande où se retrouvent les élèves dyslexiques. M. Jean-Louis Tousignant mentionne qu'il n'y a pas de classe particulière pour ces élèves car la plupart sont dans les classes ordinaires. Il mentionne qu'il y a un service pour ces élèves dans les écoles de la Commission scolaire.

Calendrier

12. Calendrier des réunions et programmation 2006-2007 (annexes 14 et 15 – 13-11-2006)

Un rappel est fait concernant le calendrier pour la tenue des réunions du Comité 2006-2007.

Les lundis :

4 décembre 2006
22 janvier 2007
26 février 2007
2 avril 2007
7 mai 2007
11 juin 2007
17 septembre 2007

Une copie du calendrier scolaire 2006-2007 et de la planification annuelle des contenus qui seront traités au comité sont remis aux membres.

Priorités

13. Priorités 2006-2007 des Services éducatifs (annexe 16 - 13-11-2006)

Chaque année, le Service éducatif de la Commission scolaire fournit les priorités de travail afin de faire ressortir des enjeux particuliers. M. Jean-Louis Tousignant commente le document.

Parole au public

14. Parole au public

Un parent se questionne sur :

- comment la politique et les services s'appliquent dans les écoles?

  Chaque école est responsable de fournir les services à partir des ressources disponibles, dans le cadre de la démarche du plan d'intervention.

Répit équinoxe : C'est un service de prévention des difficultés de comportement chez les élèves et est destiné aux élèves des classes régulières.

Projet de recherche-action : La Commission scolaire est toujours à l'affût de collaborer aux projets de recherches favorisant le développement d'expertises auprès de la clientèle.

Correspondance

15. Correspondance

M. Jean-Louis Tousignant mentionne aux membres qu'il y a une rencontre le 25 novembre 2006 à Montréal avec tous les présidents des Comités CSEHDAA de toute la Province.

Questions diverses

16. Questions diverses

Un membre aimerait qu'on mette à l'ordre du jour de la prochaine rencontre le point suivant :

- Guide « Quoi faire lorsque mon enfant rencontre des difficultés à l'école ? »

Prochaine réunion

17. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 4 décembre 2006.

Clôture de la séance

18. Levée de l'assemblée

Résolution 09-2006-11-13

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Lanthier, appuyé par madame Anne Lecavalier de lever la séance. Il est 10h20.

Adoptée unanimement.

Signature

Président

Directeur ou substitut